

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2019_021

Séance du jeudi 14 mars 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 06/03/2019

Présents : 16

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 16

Pour : 16

Contre : 0

**Secrétaire de
séance: Jean-Pierre
ALLIER**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves
COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle
FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD,
Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique
MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER,
Yves Elie LAURENT, Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul
COMMANDRE, Marie LION, Thierry MAZOYER, Yves SERVIERE

Objet: Vent des bancels : prise en charge part des frais de personnel - DE_2019_021

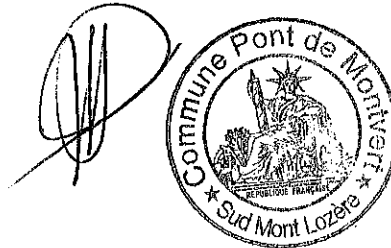
Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, jusqu'à la fusion des communautés de communes, la réalisation du magasin intercommunal "Le Vent des Bancels" était réalisé sur le temps du travail d'une agent de la communauté de communes.

Suite à la fusion des communautés et dans la mesure où le magasin ne concerne que le territoire de la communauté de communes historiques qui comprenait alors les communes de Ventalon en Cévennes et du Pont de Montvert - Sud Mont Lozère, il est apparu incohérent que la nouvelle communauté prenne en charge ces frais de personnel.

Il a donc été décidé, en communauté de communes, que ces heures serait refacturées à la commune de Ventalon en Cévennes, qui en refacturerait ensuite la moitié à la commune du Pont de Montvert - Sud Mont Lozère.

Conscient de l'attachement de la population à ce magasin, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de prendre en charge la moitié des frais de personnel liés à la réalisation du Vent des Bancels.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



| |
|---------------------------------------|
| RF |
| Préfecture de Monto |
| Contrôle de légalité |
| Date de réception de l'AR: 16/05/2019 |
| 048-200057594-20190314-DE_2019_021-DE |